

# Subvention Festival 2024



A envoyer au CAES par courrier uniquement après le festival  
(au plus tard 2 mois après la date du festival)

**Nom du Festival :** ..... **VILLE :** .....

**Prix du billet par personne :** ..... **Date :** .....

**Nom :** ..... **Prénom :** .....

**Adresse personnelle :** .....

**CP :** ..... **Ville :** .....

**Téléphone :** ..... **Mail :** .....

Avez-vous déjà bénéficié de la subvention festival avec le Caes ? OUI  NON   
Composition de la famille participant au festival

NOM	PRENOM	Date de naissance	Age	Lien de parenté

## COMMENT DEMANDER LA SUBVENTION FESTIVAL ?

- les dossiers complets doivent parvenir au CAES **par courrier uniquement**, au maximum 2 mois après la date du festival. Le dossier doit comporter ce document complété, le justificatif d'achat (billet ou facture acquittée) votre fiche agent 2024 doit être à jour.

Si votre fiche agent n'est pas téléchargée sur votre [espace adhérent](#), votre demande ne sera pas traitée.

- Les billets doivent être au nom de l'ouvrant droit ou des ayants droits.
- Taux standard pour le calcul de la subvention: 10% à 60 %
- Plafond du calcul de subvention par billet : 100 €
- Une subvention par année civile et par personne

Toutes les demandes seront traitées après le 31 octobre et soumises aux critères de sélection du CAES en cas de dépassement du budget.

Les festivals qui auront lieu après le 31 octobre, seront traités sur le budget de l'année N+1.

Les demandes par mail ne seront pas traitées.